

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CANDIDATURE:

a) Les candidats dont les candidatures seront acceptées à condition qu'ils soient en dernière année d'études secondaires ou qu'ils aient obtenu leur diplôme;

1. Pour les ressortissants étrangers (à condition que ceux qui étudient dans des établissements d'enseignement secondaire en Turquie se soient inscrits avant l'année scolaire 2022-2023 [à l'exception des écoles des ambassades, des établissements d'enseignement privés internationaux inclus dans le système MOBİS et des ressortissants étrangers amenés dans notre pays dans le cadre du projet mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale]).

2. Ceux qui étaient citoyens turcs de naissance, mais qui ont perdu leur citoyenneté turque en obtenant l'autorisation de renoncer à la citoyenneté turque auprès du ministère de l'Intérieur, et ceux qui documentent qu'ils ont une carte bleue délivrée à ceux qui ont perdu la citoyenneté turque sur demande, (à condition que ceux qui étudient dans des établissements d'enseignement secondaire (lycée) en Turquie se soient inscrits avant l'année académique 2022-2023) (L'article 7 de la loi n° 5901 sur la citoyenneté turque dispose que "(1) Un enfant né en Turquie ou à l'étranger d'une mère ou d'un père citoyen turc dans le cadre d'une union matrimoniale est un citoyen turc" et il est utile pour les candidats qui demanderont l'inscription aux quotas d'admission à partir de l'étranger d'examiner la loi sur la citoyenneté turque).

3. Les ressortissants étrangers qui ont acquis la nationalité turque avec la nationalité acquise ultérieurement / les doubles nationaux dans cette situation, (à condition que ceux qui étudient dans des établissements d'enseignement secondaire (lycée) en Turquie se soient inscrits avant l'année académique 2022-2023).

4. Parmi les étudiants turcs qui ont suivi un enseignement secondaire à l'étranger avant le 01/02/2013, ceux qui ont terminé les trois dernières années de leur enseignement secondaire (lycée) dans un pays étranger autre que la RTCN, (y compris ceux qui ont terminé l'ensemble de leur enseignement secondaire (lycée) dans des écoles turques ouvertes par le ministère de l'éducation nationale dans un pays étranger autre que la RTCN).

5. Ceux qui ont terminé leurs études secondaires dans un pays étranger autre que la RTCN (République turc de Chypre du Nord) (y compris ceux qui ont terminé leurs études secondaires dans des écoles turques ouvertes par le ministère de l'éducation nationale dans un pays étranger autre que la RTCN) pour les quotas d'admission des candidats qui ont commencé leurs études secondaires à l'étranger après le 01/02/2013.

6. Les ressortissants de la RTCN qui résident dans la RTCN et ont terminé leurs études secondaires dans la RTCN et ont obtenu les résultats de l'examen GCE AL, et ceux qui ont obtenu ou obtiendront les

résultats de l'examen GCE AL en s'inscrivant et en étudiant dans des collèges et des lycées dans d'autres pays entre 2005 et 2010.

b) Les candidats,

1) Les ressortissants turcs qui ont terminé l'ensemble de leurs études secondaires (lycée) en Turquie ou en RTCN,

2) Les ressortissants de la RTCN (à l'exception de ceux qui ont terminé l'ensemble de leurs études secondaires (lycée) dans les lycées de la RTCN et qui ont obtenu les résultats de l'examen GCE AL et de ceux qui ont obtenu ou obtiendront les résultats de l'examen GCE AL en s'inscrivant et en étudiant dans des collèges et des lycées dans d'autres pays entre 2005 et 2010),

3) Les doubles nationaux dont la première nationalité de naissance est la République turque telle que définie à l'alinéa 2 de l'article a (à l'exception de ceux qui remplissent les conditions des alinéas 4 et 5 de l'article a).

4) Les binationaux dont l'une des nationalités est la RTCN (à l'exception de ceux qui ont effectué la totalité de leurs études secondaires (lycée) dans des lycées de la RTCN et qui ont obtenu les résultats de l'examen GCE AL et de ceux qui ont obtenu ou obtiendront les résultats de l'examen GCE AL en s'inscrivant et en étudiant dans des collèges et des lycées dans d'autres pays entre 2005 et 2010),

5) Les ressortissants turcs ou double-nationaux dont la première nationalité à la naissance est la nationalité turque telle que définie à l'alinéa 2 de l'article a, qui étudient dans les écoles relevant des ambassades en Turquie et dans les lycées étrangers en Turquie,

6) Les demandes des citoyens de la RTCN et de ceux qui ont renoncé à la citoyenneté turque/détenteurs d'une carte bleue et des ressortissants étrangers (à l'exception des écoles des ambassades et des établissements d'enseignement privés internationaux inclus dans le système MOBİS et des ressortissants étrangers amenés dans notre pays dans le cadre du projet mené par le ministère de l'éducation nationale) qui s'inscriront dans des établissements d'enseignement secondaire en Turquie à partir de l'année scolaire 2022-2023, ne seront pas acceptées.

c) L'un des résultats d'examen suivants doit être présenté au moment de la candidature.

[POUR CONSULTER LES RÉSULTATS DES ÉPREUVES ADMISSIBLES POUR LA CANDIDATURE, VEUILLEZ CLIQUER ICI.](#)

Les candidats ayant obtenu les notes minimum aux examens susmentionnés peuvent demander à bénéficier auprès de l'université d'être dans le contingent des étudiants de l'étranger. Outre ces



BİLECİK ŞEYH EDEBALI
ÜNİVERSİTESİ

examens, les examens des établissements d'enseignement supérieur turcs approuvés par notre université sont également acceptés.

Si les candidats postulent avec des pays et des examens qui ne sont pas mentionnés ici, les résultats déterminés par la Commission internationale d'admission des étudiants seront valables. Les candidats qui ont reçu des médailles d'or, d'argent et de bronze lors d'olympiades scientifiques internationales reconnues par TÜBİTAK ne sont pas tenus d'avoir un score de base. Les candidats qui ont obtenu le score minimum requis pour faire un choix dans le type de score du programme concerné lors des examens d'entrée à l'université menés par le Centre de mesure, de sélection et de placement peuvent postuler aux programmes.



BİLECİK ŞEYH EDEBALI
ÜNİVERSİTESİ